

Montréal, le 24 octobre 2022

Par dépôt électronique (SDÉ) et par courriel

À: Tous les participants

**Objet: Demande de révision de l'AQCIE et du CIFQ de la décision D-2022-061
rectifiée par la décision D-2022-079**

Dossier : R-4195-2022

Demande de révision partielle de la décision D-2022-061 (RNCREQ)

Dossier : R-4196-2022

Demande de révision partielle de la décision D-2022-061 (ROEEÉ)

Dossier : R-4197-2022

Chers confrères, chères consœurs,

La Régie de l'énergie (la Régie) informe les participants qu'elle doit reporter l'audience dans les dossiers mentionnés en objet qui devait se tenir les 26, 27 et 28 octobre 2022.

La Régie demande aux participants de lui faire part de leurs disponibilités à compter du 8 novembre 2022, sauf les 9, 14, 23 et 24 novembre 2022. À cet égard, la Régie apprécierait que les procureurs communiquent entre eux afin de proposer des dates communes pour l'audition conjointe des demandes de révision au mois de novembre 2022, tout en tenant compte du calendrier règlementaire de la Régie.

Veillez agréer, chers confrères, chères consœurs, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml